



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 OCTOBRE 2019**

- PRÉSENTS** : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN et F. MERLON
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : MM. P. MEYLAN et B. SCHOPFER
- ABSENTE** : Mme A. BRUHIN

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 9 octobre 2019, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 28 juin dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet de la modification des contributions annuelles des communes en 2020.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

b) ATCR - Nuisances des avions

Mme la Présidente souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur cette problématique et l'importance de manifester son opinion. Une discussion s'ensuit sur la mobilisation de la population genevoise, les remarques effectuées par **M. Beuchat** dans le PDCom ainsi que la position des élus communaux et cantonaux.

L'ensemble de l'Exécutif confirme que la Commune se bat aux côtés des autres communes lésées par l'aéroport et son trafic. Il souligne en outre que les prévisions d'augmentation des vols ne s'accompagnent pas de l'agrandissement/amélioration des accès à l'aéroport. Dès lors, la circulation déjà saturée sur ces axes (notamment l'autoroute) et les parkings sur-occupés vont encore péjorer une situation déjà critique.

Mme la Présidente et **Mme Despland** s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre afin de sensibiliser et mobiliser la population, notamment chancinoise, à ce sujet.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Administration

M. Bouvier prie les Conseillers(ères) municipaux(ales) de bien vouloir répondre aux courriels que l'administration communale leur transmet. En effet, il est malheureux de constater que seuls deux ou trois d'entre eux(elles) se donnent la peine de réagir à ceux-ci.

b) Place de jeux - route de Bellegarde (parcelle n° 2976)

M. Bouvier confirme la rénovation de cette place de jeux ainsi que l'installation d'un grill et de tables / bancs dans le même esprit que ceux aménagés derrière la salle communale. A savoir et comme mentionné dans le tout-ménage distribué, le parc est accessible à tous les habitants du village de façon conviviale et partageuse. Ce qui fonctionne très bien et a beaucoup de succès aux abords de la salle communale.

c) Extension de l'école

M. Beuchat communique que le projet d'extension de l'école présenté par Charpente-Concept a été refusé par l'Office des autorisations de construire car le gabarit n'est pas conforme aux normes en vigueur. Il semblerait en effet que les mesures prises par le géomètre (mandaté par Charpente-Concept) ne soient pas correctes et que de fait le nouveau bâtiment serait trop proche de la station-service.

Dès lors plusieurs solutions ont été envisagées. La seule convenant au niveau esthétique est de supprimer le bloc WC prévu afin de raccourcir le bâtiment, la taille des classes, conforme à ce qu'exige le Département de l'instruction publique, restant alors inchangée.

Toutefois et malgré la suppression de ces blocs, il a été décidé de laisser les arrivées tuyaux. Ceci permettra d'affecter cette partie de l'extension à d'autres usages si le nombre de classes nécessaires devait diminuer.

M. Beuchat ajoute que le projet modifié devra probablement recueillir à nouveau les préavis de tous les services de l'Etat. La réalisation de ces deux classes semble donc compromise pour la rentrée 2020.

d) Groupe scolaire

M. Beuchat annonce que la CMNS a refusé le projet de rénovation du groupe scolaire tel que proposé. Après avoir « étudié » le dossier pendant trois mois, elle a émis un préavis défavorable, arguant qu'elle n'entrerait pas en matière car la rénovation entraînerait une dénaturation du bâtiment.

M. Beuchat, accompagné par l'architecte, va donc devoir rédiger un argumentaire bien ficelé et demander une audition devant ladite commission.

Là encore tout était prévu pour être « dans les temps », mais force est de constater que les délais de réponses et les réponses elles-mêmes ne favorisent pas vraiment l'avancement du dossier.

e) Ancien presbytère

M. Beuchat communique que les locataires de la Ciguë ont maintenant vidé et quitté la maison.

Seul le jardin est encore « encombré », mais il l'était déjà avant leur emménagement.

Les gérants de « Le Petit Café » se sont proposés pour animer le rez-de-chaussée pendant l'hiver et jusqu'aux beaux jours (ou jusqu'à la construction du kiosque). Et ceci sans qu'une réfection globale ne soit effectuée, seule la peinture sera refaite ainsi que de mineures interventions sur les sanitaires. Une convention d'utilisation est d'ailleurs en cours de rédaction au secrétariat.

Un montant forfaitaire de CHF 200.-- sera demandé comme participation aux charges. En contrepartie, la Commune paiera les frais de la location du container.

f) Kiosque

M. Beuchat rapporte que l'architecte en charge de ce dossier est de la région et travaille à l'ancienne. Il s'assure notamment de l'aval de toutes les parties et de la faisabilité, avant d'ébaucher les plans, qu'il dessine encore à la main. Ceci explique le délai un peu plus long avant le dépôt de la requête en autorisation.

g) Parcelle n° 3422 - création d'un parking

M. Beuchat communique que l'autorisation de construire a été obtenue. Les travaux vont démarrer début novembre 2019.

L'analyse du degré de pollution de la terre évacuée, qui sera revalorisée, a retardé le chantier de quelques jours.

Ce parking ne sera pas qu'un simple carré en bitume mais mis en valeur par des arbres et une haie indigène.

h) « Le Coteau de la Laire » - chemin des Carrés 30, 32 et 34

M. Beuchat fait part au Conseil municipal que la Commune et les promoteurs sont finalement parvenus à un consensus au sujet du petit bout de parcelle nécessaire à la construction du trottoir. En effet, une convention sera signée vendredi prochain stipulant que la Commune consent à les laisser installer leurs parois en limite de propriété et que l'acquisition de la portion manquante au trottoir est gratuite.

Elle précisera également que la copropriété participera à l'installation de containers enterrés supplémentaires à hauteur de CHF 20'000.-- (un des objets de recours de la Commune contre l'autorisation de construire était que les promoteurs souhaitaient un local poubelle à l'ancienne).

Si les travaux nécessiteront le retrait de certains containers, ils permettront par ailleurs que la réalisation du trottoir et la réfection de la route soient des aménagements cohérents.

Les gros travaux (bruyants) devraient être terminés au printemps 2020 et les appartements prêts début 2021.

i) Parcelle n° 2327 - chemin des Carrés 24

M. Beuchat informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que ce terrain, constructible, avait fait l'objet d'un projet de logements trop important que la Commune avait d'ailleurs refusé. Les architectes souhaitent rencontrer l'Exécutif prochainement avec un dossier modifié.

j) Cité de l'Energie

M. Beuchat rapporte que la Commune remplit 72.5% des points du reaudit. A 75%, la Commune pourrait être gratifiée d'un label « gold », il va donc tout faire pour obtenir ce statut. Pour une

commune de la taille de Chancy, c'est un beau travail.

l) Loto de l'Association de la Champagne en faveur du centre de formation au Burkina Faso

M. Hugon tient à souligner la participation active de la Jeunesse chancynoise qui a œuvré à la logistique durant toute cette longue journée, rangement compris. Il remercie sincèrement MM. Tobias Botta, Lorenzo Cal Suarez, Elio Giannattasio et Maxime Schopfer pour leur important investissement.

m) Barrage de Chancy-Pougny

M. Hugon revient sur l'information transmise lors de la séance précédente. En effet, la visite proposée par les SIG ne concernait qu'un petit comité et pas un groupe élargi, contrairement à son annonce.

4. PROJET DE BUDGET 2020

Mme la Présidente passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier remercie tout particulièrement Mme Spencer pour le travail important effectué dans le cadre de l'élaboration du budget.

Il suggère de renvoyer le projet de budget 2020 en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

Mme la Présidente demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur le renvoi du sujet en commission des finances.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 9 oui.

La date de cette séance est d'ores et déjà fixée au lundi 4 novembre 2019.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation pour la construction de deux nouvelles classes dans l'extension du groupe scolaire, sise chemin de la Ruelle 10

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

M. Beuchat explique que le montant indiqué tient compte du devis estimatif avec les deux options comprises (borne électrique et panneaux voltaïques). En conséquence, la délibération votée le 29 janvier 2019 concernant uniquement la borne sera vraisemblablement annulée.

La suppression du bloc WC (voir point 3.b) ci-dessus) entraînera évidemment une moins-value. Toutefois, **M. Beuchat** souhaite que ce crédit soit voté afin de réduire les délais (décision de la CMNS, recours éventuels ...).

Il rappelle également qu'en cas de fort retard et d'un besoin crucial d'une classe supplémentaire à la rentrée 2020, d'autres solutions avaient été envisagées pour la créer en urgence; notamment le changement d'affectation de la salle de rythmique du groupe scolaire. Cette option n'avait pas été retenue initialement, le bâtiment existant n'étant pas conçu pour accueillir 20 élèves de plus, mais pourrait l'être si elle n'est que provisoire.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère**

En l'absence de **M. Meylan, M. Beuchat** indique que la commission se réunira le 25 novembre pour discuter de la réfection de l'intérieur du bâtiment et des travaux extérieurs nécessaires.

b) Commission des travaux

En l'absence de **M. Schopfer, M. Beuchat** mentionne que le changement des fenêtres de la salle communale sera complètement terminé d'ici la fin de la semaine.

M. Bouvier ajoute les deux points suivants :

- > l'extérieur du bâtiment de la Voirie sera repeint la semaine prochaine;
- > l'ancien local de la fanfare sera également repeint puis attribué aux Crocolions.

c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

En l'absence de **M. Meylan, M. Beuchat** communique que la proposition d'Urbaplan pour l'aménagement du secteur du Longet doit être chiffrée.

d) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez évoque la présentation faite par la Croix-Rouge sur son fonctionnement ainsi que la rencontre avec le Festival Antigél qui renonce à son projet de concert dans le temple de Chancy.

Il commente également le bilan de fin de saison effectué par Urban Training, constatant qu'après la transition par le Groupement sportif, cette activité a eu de la peine à reprendre. Le jour choisi semble ne pas convenir et il a été demandé d'en changer. En revanche, leur participation à la prochaine journée propreté a été confirmée.

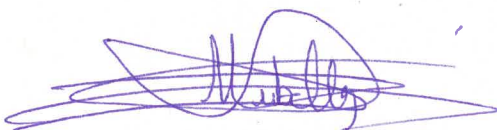
e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais signale que le ChancyLien a été finalement distribué vendredi dernier et que la prochaine séance de la commission aura lieu le 11 novembre.

f) Commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal

Mme Despland informe le Conseil municipal que la prochaine séance se tiendra le 7 novembre 2019.

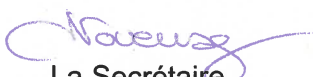
Mme la Présidente lève la séance à 21h05.



La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz